



Problème comptable cotisation rsi

Par **PASCAL**, le **08/11/2010** à **20:16**

Bonjour,
J'ai une entreprise depuis décembre 2008, je viens de recevoir le rappel des cotisations depuis l'ouverture de ma société.
J'ai un expert comptable, qui jusqu'à aujourd'hui m'informait que j'étais à jour de mes cotisations. Le RSI n'avait pas connaissance de mon dossier d'ACCRE, et il me semble que mon comptable ne s'est occupé de rien !!
Est ce le rôle du comptable de s'occuper des démarches auprès du RSI ?
Merci

Par **LionelLec**, le **26/11/2010** à **16:58**

Bonjour,
L'expert comptable a un rôle de conseil juridique parfois fiscal et doit s'occuper de votre comptabilité et vos obligations légales. C'est son rôle principal !
Cependant il peut être amené à gérer les litiges avec vos parties prenantes si cela s'avère nécessaire mais il n'en n'est pas obligé, en soi ce n'est pas son rôle.
Dans ce sens, tout dépend la relation que vous avez avec lui, ce qui figure sur la lettre de mission et le mode d'organisation de son cabinet.
Pour plus d'info sur le rôle de l'expert comptable et l'organisation du cabinet :
http://www.l-expert-comptable.com/comptabilite/le-role-de-l-expert-comptable/les-metiers-et-l-organisation-d-un-cabinet-d-expertise-comptable_594.html
http://www.l-expert-comptable.com/dossier/comptabilite/le-role-de-l-expert-comptable/a-quoi-sert-un-expert-comptable_262.html
En espérant avoir répondu à votre question,
Cordialement,